

Section Arts Plastiques

Le professeur d'Arts Plastiques, un artiste ?

Faut-il être « artiste » pour choisir les « arts plastiques » ?

Il n'est pas indispensable d'avoir suivi une filière artistique dans l'enseignement secondaire pour s'inscrire dans la section « Arts plastiques » mais il est bien sûr souhaitable que vous soyez éveillé aux questions artistiques, sensibilisé aux modes d'expression plastique et enclin à explorer vos capacités créatrices. Vos lacunes éventuelles en matière de connaissances et de savoir-faire pourront et devront être compensées par un engagement volontariste dans l'apprentissage (les professeurs vous indiqueront des pistes de travail autonome).

Sera-t-on « artiste » au terme des trois années de formation ?

Peut-être... mais pas nécessairement puisque la formation que vous aurez reçue vise à faire de vous un **enseignant** capable de sensibiliser et d'initier les jeunes élèves à un ensemble aussi large et diversifié que possible de modes d'expression et de techniques d'exécution (*couleur, graphisme, sculpture, collage, impression et duplication, photographie, infographie*, etc.). La formation que vous recevrez ici fera de vous un généraliste de l'éducation plastique et non un *spécialiste* compétent dans un seul de ses domaines.

Débouchés spécifiques.

Quels sont les débouchés professionnels de la formation ?

Le **BAC A.E.S.I.** est un titre légal donnant accès à l'exercice du métier d'enseignant :

- dans chacun des réseaux d'enseignement (Communauté française, Enseignement Provincial ou Communal, Enseignement libre) ;
- dans l'enseignement ordinaire et dans l'enseignement spécialisé ;
- dans l'enseignement de plein exercice, dans l'enseignement de promotion sociale et dans les CEFA (Centres d'enseignement et de formation en alternance).

Dans l'enseignement ordinaire de plein exercice, le nombre de périodes de cours consacrées à l'éducation artistique a été fortement réduit (au premier degré et dans l'enseignement général) mais, dès le deuxième degré, **l'enseignement technique et professionnel** recourt très largement aux professeurs d'éducation plastique dans les sections artistiques, mais aussi dans d'autres orientations telles que les *services aux personnes et aux collectivités*, la *bio-esthétique*, la *coiffure*, le *tourisme*, etc.

Les activités d'expression plastique sont bien représentées dans **l'enseignement spécialisé**, où les étudiants intéressés ont la possibilité d'effectuer un de leurs stages de pratique professionnelle de 3^{ème} année.

Les compétences acquises au cours de la formation peuvent également être valorisées dans **d'autres secteurs professionnels**, tels que :

- les services éducatifs attachés à certains musées et les services d'animation attachés à certaines médiathèques, bibliothèques ou ludothèques ;

- les ateliers occupationnels développés dans le secteur du handicap ;
- et, plus largement, les ateliers d'expression et de créativité émanant du secteur associatif ou de certains pouvoirs publics.

Passerelles.

Est-il possible de poursuivre des études et de continuer sa formation ?

Les porteurs du titre **BAC A.E.S.I.** ont l'opportunité de valoriser les acquis de leur formation initiale dans la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur universitaire ou artistique, où ils pourront éventuellement bénéficier de certains avantages (passerelles, dispenses, programmes adaptés, etc.).

Des conventions précises ont été établies avec certaines **Universités et Facultés**, visant notamment la poursuite d'études dans le domaine de la psychopédagogie.

En ce qui concerne l'**enseignement supérieur artistique**, les demandes et les conditions d'un accès privilégié aux études sont examinées sur base d'une démarche et d'un dossier individuels.

Par ailleurs, de très nombreuses **formations ponctuelles** (ateliers, stages, etc.) permettent aux (futurs) professeurs et à toute personne intéressée de découvrir ou d'approfondir la maîtrise d'une technique ou d'un domaine particulier d'expression plastique, susceptible d'enrichir la palette de leurs compétences.